

OU S'ADRESSER ?

Je me présente à la mairie de Bourgvilain le **lundi de 10h à 12h** ou le **vendredi de 15h30 à 17h30**.

ATTENTION !

- pour le dépôt du dossier : **présence obligatoire du mineur accompagné d'un de ses représentants légaux**
- retrait de la carte d'identité : **uniquement par l'un des représentants légaux de la personne mineure**

LES PIECES A FOURNIR : Je présente impérativement les originaux

 DEUX PHOTOS

de 35*45 mm aux normes en vigueur pour les titres d'identité, **prise il y a moins de 6 mois**, sans traces ni pliures

ATTENTION ! en cas de non-respect de ces spécifications ma demande sera rejetée

 UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL PRESENT LORS DE LA DEMARCHE **EN CAS DE DIVORCE OU DE SEPARATION**

Présenter la décision de justice (jugement de divorce, de séparation ou ordonnance et éventuelle convention homologuée) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant

 UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'UN AN AU NOM DU REPRESENTANT LEGAL CHEZ QUI RESIDE L'ENFANT

Facture ou échéancier de fournisseur d'énergie, d'eau, téléphone mobile, fixe, internet, avis d'imposition...

En cas de résidence alternée actée par une décision de justice, ou une convention entre les 2 parents (présenter la convention) : justificatif de domicile des deux parents

 LA CARTE D'IDENTITE DU MINEUR A RENOUELLER **UN JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE FRANCAISE**

Justificatif différent en fonction de la date d'expiration de sa carte d'identité (voir ci-dessous)

SA CARTE NATIONALE D'IDENTITE A RENOUELLER EST...

EN COURS DE VALIDITE	PERIMEE DEPUIS...		DETERIOREE
	MOINS de 5 ans	PLUS de 5 ans	
JE FOURNIS			
Aucun autre document à fournir	<input checked="" type="checkbox"/> LE PASSEPORT DU MINEUR EN COURS DE VALIDITE (ou périmé depuis moins de 2 ans) OU A DEFAUT		
	<input checked="" type="checkbox"/> UNE COPIE INTEGRALE DE SON ACTE DE NAISSANCE <u>DELIVREE DEPUIS MOINS DE 3 MOIS</u> et le cas échéant un justificatif de ma nationalité française (*VOIR AU DOS)		

JE SOUHAITE QUE MON ENFANT PORTE UN NOM D'USAGE (qui ne figure pas sur sa carte d'identité)

Je fournis :

une copie intégrale (ou un extrait avec filiation) de l'acte de naissance de mon enfant

- l'autorisation, établie sur papier libre, de l'autre parent (non présent lors de la démarche) pour l'indication d'un nom d'usage sur le passeport de mon enfant
- la copie de la pièce d'identité du parent non présent lors de la démarche

***La CNI du mineur à renouveler est périmée depuis plus de 5 ans et son passeport est périmé depuis plus de 2 ans : je dois justifier de son état civil et de sa nationalité**

COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE (ou un extrait avec filiation)
délivrée depuis moins de trois mois.

Le mineur est né en France :

J'en fais la demande auprès de la mairie de son lieu de naissance, par courrier en précisant sa filiation

Le mineur est né à l'étranger :

J'en fais la demande auprès du Service Central de l'état civil de Nantes, par courrier ou sur Internet :

<http://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali>

JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE

Le mineur est né en France et au moins un de ses parents est né en France :

La copie intégrale de son acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de sa nationalité française.

Il est fait mention en marge de son acte de naissance de sa nationalité française :

La copie intégrale de son acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de sa nationalité française.

Son acte de naissance a été délivré par le Service Central d'Etat civil de Nantes :

La copie intégrale de son acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de sa nationalité française.

Sa nationalité française ne ressort pas de son acte de naissance, je fournis selon sa situation, l'un des documents suivants :

- la déclaration d'acquisition de nationalité française établie à son nom, dûment enregistrée
- l'ampliation du décret de sa naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française
- un certificat de nationalité française quelle que soit sa date de délivrance

Je ne peux présenter aucun des documents mentionnés ci-dessus :

Je m'adresse au Tribunal d'Instance pour obtenir un Certificat de Nationalité Française